



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AVEYRON
Immeuble Le Sérial -10 rue Faubourg Lo Barry -Saint-Cyric-Etoile -12000 RODEZ

Renseignements au 05 65 73 61 60

A retrouver sous notre site www.cdg-12.fr



Augmentation du plafond du compte épargne-temps 2024

Le décret n°2024-15 et un arrêté du 9 janvier 2024 portent sur le nombre maximum de jours pouvant être accumulés sur le compte épargne-temps (CET).

Pour rappel, le régime de droit commun est de 60 jours maximum. Une dérogation au titre de l'année 2024 permet de **dépasser le plafond de 10 jours**, y compris pour les agents dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède 60 jours (du fait du déplafonnement en 2020 pendant la crise sanitaire jusqu'à 70 jours).

Les modèles (courrier d'information, délibération...) relatifs au CET sont à retrouver sous notre espace abonnés/GRH/Index/CET.